

CHAPITRE 2

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DE DURABILITÉ

Numéro de révision : 12

Date : 8 octobre 2024

Approuvé par : PDG

Révisé par : Responsable du Système de Management Environnemental. Directrice Qualité et Environnement

LACREM, S.A.U., entreprise industrielle dont l'activité principale est la fabrication de glaces et de desserts glacés, contribue à la durabilité de la planète et à la protection de l'environnement en minimisant l'impact de ses activités et en investissant dans des projets durables.

Conformément à cet engagement, la direction de LACREM, S.A.U. intègre sa politique environnementale dans les processus de sa politique corporative et intensifie les efforts réalisés jusqu'à présent. Ces efforts se traduisent par l'allocation des ressources nécessaires au développement, à la mise à jour et à la certification d'un système de management environnemental conforme à la norme UNE-EN ISO 14001 dans son usine de Palau-solità i Plegamans, afin d'établir les critères d'action suivants :

- **Adaptation permanente aux réglementations en vigueur.** Respecter toutes les réglementations environnementales applicables et les exigences légales (Communautaires, Nationales, de la Communauté autonome et Municipales), ainsi que les lignes directrices de l'entreprise en matière d'environnement.
- **Prévention et réduction de la pollution.** Appliquer le principe fondamental de la prévention de la pollution due aux émissions, aux rejets et aux déchets solides en tant qu'élément essentiel de la gestion sous tous ses aspects, en utilisant les meilleures techniques disponibles, lorsqu'elles sont économiquement viables. S'efforcer en permanence d'identifier, d'évaluer et d'améliorer l'impact environnemental de nos activités, installations, processus et services, et de le réduire au minimum. Lutter contre le changement climatique en calculant notre empreinte carbone et en prenant des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- **Utilisation rationnelle des ressources.** Orienter le management environnemental de l'usine vers l'utilisation rationnelle et l'économie des ressources naturelles, telles que l'eau et l'énergie (électricité et gaz), ainsi que des matières premières nécessaires à ses processus. S'engager à utiliser autant que possible les énergies renouvelables et à mettre en place des systèmes et des équipements plus efficaces sur le plan énergétique. Privilégier les fournisseurs locaux pour l'approvisionnement de nos matières premières, en achetant des produits locaux tels que la pastèque d'Andalousie, les fraises de Huelva, les agrumes de Levante, les amandes de Majorque, les noisettes de Tarragone, le sel d'Ibiza, le fromage de Mahon, le maïs d'Aragon, le nougat d'Agramunt, la menthe des pays méditerranéens. Pour lutter contre la déforestation et protéger la biodiversité, nous nous engageons : à utiliser du cacao d'origine durable pour nos glaces au chocolat ; à éliminer la graisse de palme en tant qu'ingrédient et ; à exiger la certification RSPO pour la graisse de palme qui peut être utilisée dans certains de nos ingrédients et pour l'huile de palme dans nos recettes. Nous avons obtenu la certification Rainforest Alliance pour le cacao utilisé par notre usine.
- **Réduction des déchets alimentaires :** Travailler à l'optimisation des lignes de production et donner les produits qui ne conviennent pas au marché à des organisations à but non lucratif.
- **Promotion du recyclage et de la réutilisation.** Appliquer les techniques nécessaires de séparation et de collecte sélective des déchets pour faciliter le recyclage et donner un second usage à tous les emballages qui le permettent, en favorisant leur récupération. Donner la priorité à la gestion des déchets organiques, tels que les sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine (SANDACH). Donner la priorité aux fournisseurs de carton, de papier et de bâtonnets en bois certifiés FSC ou PEFC pour nos emballages.

- **Collaboration avec les clients.** Fournir les informations environnementales appropriées concernant la manipulation, le transport, le stockage et l'élimination des produits fournis à nos clients et aux consommateurs.
- **Engagement des parties prenantes.** Veiller à ce que leurs besoins soient pris en compte.
- **Formation à l'environnement.** Promouvoir la formation, la sensibilisation et la conscience environnementale de tous les collaborateurs (internes et externes) impliqués dans le management environnemental de l'entreprise, afin qu'ils comprennent et assument les décisions environnementales.
- **Collaboration avec les autorités.** Maintenir une relation ouverte et coopérative avec l'administration, les institutions et/ou les associations.
- **Diffusion et communication de nos engagements environnementaux.** Communiquer les exigences applicables aux fournisseurs et aux sous-traitants et leur demander des informations sur leur management environnemental et leur engagement envers notre politique.
- **Amélioration continue.** Travailler en vue d'une évolution continue d'un point de vue environnemental :
 - Réaliser une analyse de matérialité environnementale en recueillant des informations auprès des parties prenantes afin de hiérarchiser les problèmes les plus importants pour l'entreprise et d'agir en conséquence.
 - Soutenir les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable (ODD).
 - Réduire la quantité de matériaux d'emballage utilisés dans nos matières premières et nos produits finis.
 - Augmenter le pourcentage de matériaux recyclés et/ou recyclables dans nos emballages et les remplacer par des matériaux biodégradables et moins polluants dans la mesure du possible.
 - Réutiliser les emballages contenant des matières premières pour promouvoir l'économie circulaire.
 - Optimiser l'emballage et la palettisation de nos produits pour maximiser le chargement des palettes et minimiser le transport.
 - Mettre en œuvre des systèmes efficaces de contrôle de la qualité et de prévention des défauts, pour pouvoir détecter l'éventuelle non-conformité d'un produit en amont, et ainsi d'empêcher leur conditionnement.
 - Privilégier les achats auprès de fournisseurs locaux dans la mesure du possible.
 - Fixer des objectifs environnementaux ambitieux, mais réalisables et les contrôler régulièrement pour nous permettre de détecter les anomalies et les écarts afin de mettre en œuvre des contre-mesures dès que possible.
 - Partager les améliorations, les développements et les réalisations avec nos fournisseurs, nos clients et les autres fabricants de l'industrie pour un bénéfice mutuel.

- Demander des informations environnementales à nos fournisseurs et évaluer leur performance environnementale.
- Réduire au minimum la consommation et l'utilisation de matériaux à usage unique par le personnel.
- Collaborer avec les entités locales pour le suivi et la protection de la biodiversité locale.
- Mener des activités avec les employés pour les impliquer dans les améliorations environnementales de l'entreprise.
- **Évaluation systématique et périodique du système de management environnemental.** Réaliser un audit interne au moins une fois par an et renouveler la certification tous les trois ans selon la norme ISO 14001. Réaliser un diagnostic de la performance environnementale à l'aide d'outils permettant d'évaluer le niveau de durabilité de l'entreprise.

Pour mettre en œuvre ces engagements, la présente politique sera communiquée à l'ensemble des employés et des parties prenantes. Les pratiques de gestion nécessaires seront fournies par le Système de Management Environnemental et des objectifs d'amélioration seront fixés sur une base annuelle.

Révisé par la Direction Générale, la Directrice Qualité et Environnement et le Responsable SME.